

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 octobre 2016

Salle d'honneur de la Mairie à 20H00

Le compte-rendu des délibérations suivantes a été affiché à la porte de la Mairie le 21 octobre 2016.

La convocation du Conseil Municipal avait été établie le 14 octobre 2016.

Présents : M. ALLAIN, M. BARTHOD, M. BLUTEAU, Mme BONET, M. COUVAL, Mme GAUTHIER, Mme GIGNET, M. GILLIARD, Mme HACQUARD-COLNOT, M. HEQUETTE, Mme JEANNERET, M. MASSON, Mme MOUGNARD, Mme PETITOT, Mme PRUNIAUX, M. TROUTIER, Mme TRUCHETET, M. VALZER, M. VERNEREY.

Absents excusés : Le maire, Alain LORIGUET jusqu'à 22h50, M. SAUGET (démissionnaire), Mme MORGADINHO (pouvoir à Mme PRUNIAUX), M. VERNIER (pouvoir à M. HEQUETTE).

M. COUVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Domaine des affaires générales :

- 16-77 Marpa - attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- 16-78 Acquisition de 2 logements dans une copropriété située au 24 rue de Besançon
- 16-79 Election d'un conseiller municipal délégué à l'animation
- 16-80 Projet Jeunesse – embauche liée à un accroissement d'activité

Domaine de l'animation :

- 16-81 Participation des Thisiens aux activités proposées par la MJC Palente

Domaine des finances :

- 16-82 Réfection des courts de tennis extérieurs – subvention conseil départemental
- 16-83 Restauration des Hangars – subvention conseil départemental
- 16-84 Mise en place d'un réseau de chaleur - subvention Conseil Départemental
- 16-85 Mise en place d'un réseau de chaleur - Convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte
- 16-86 Aménagement de logements communaux conventionnés APL et agréés : demande de subvention DETR
- 16-87 Rénovation énergétique des logements communaux – subvention Conseil Départemental
- 16-88 Rénovation énergétique des logements communaux – subvention CAGB
- 16-89 Rénovation énergétique des écoles - subvention CAGB
- 16-90 Rénovation énergétique des écoles - subvention Conseil Départemental

Questions diverses

Domaine des affaires générales :

16-77 Marpa - attribution du marché de maîtrise d'œuvre

M. le maire informe le conseil municipal qu'au terme de la procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'une Marpa et d'un accueil de jour, l'offre du groupement solidaire LAMBOLEY ARCHITECTES OFFICE (mandataire du groupement) - SYNAPSE a été retenue, pour un montant de 196 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix pour et 2 bulletins blancs, décide :

- De valider cette proposition ;
- D'autoriser la soderec, mandataire de la commune, à notifier l'attribution du marché au groupement solidaire LAMBOLEY ARCHITECTES OFFICE, et à informer les autres candidats non retenus.

16- 78 Acquisition de 2 logements dans une copropriété située au 24 rue de Besançon

Lors du Conseil Municipal du 18 novembre 2015, la commune a décidé l'acquisition de 5 logements et 5 garages propriété du Crédit Agricole (Square Habitat), situés dans une copropriété sise 24, rue de Besançon à THISE sur les parcelles cadastrées AC 288 et 290.

Après l'acquisition d'un 6^{ème} logement décidée par délibération en date du 3 février 2016, puis d'un 7^{ème} logement par délibération du 29 juin 2016, la commune à l'opportunité d'acquérir les deux derniers situés dans cette même copropriété.

L'objectif reste celui de créer un ensemble cohérent de logements sociaux et d'atteindre les objectifs légaux que la commune devra remplir prochainement en la matière.

Il s'agit d'un logement de type T1 d'une superficie de 26 m² et d'un duplex de 69 m². Le service des domaines a rendu un avis en date du 10 octobre 2016, dans lequel il estime le prix de ces deux logements à 142 000 €. Les parties se sont accordées pour aligner le prix de la vente sur l'avis des domaines, soit 142 000 €

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour, 10 contre et 1 bulletin blanc valide cette proposition.

16-79 Election d'un conseiller municipal délégué à l'animation

Considérant que Mme Geneviève Truchetet occupait le poste de conseiller municipal délégué à l'animation, jusqu'à son élection en tant qu'adjointe à ce même domaine, lors du conseil municipal du 7 septembre 2016, il convient de pourvoir le poste qui demeure vacant depuis cette date.

Après appel à candidature et vote à bulletin secret, M. Roger Masson est élu à l'unanimité au poste de conseiller municipal délégué à l'animation.

16-80 Projet Jeunesse – embauche liée à un accroissement d’activité

(en application de l’article 3 – 1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité à savoir : la mise en place d’une animation pour les adolescents 11-17 ans ;

M. Le maire expose au conseil municipal qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans le grade de Adjoint territorial, d’animation de 2^{ème} classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité, pour une période de 12 mois allant du 1 novembre 2016 au 31 octobre 2017 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d’animateur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10h15.

Il devra justifier d’une expérience professionnelle sur un poste similaire.

L’agent percevra le traitement correspondant à l’échelon 01 du grade d’adjoint territorial d’animation de 2^{ème} classe, soit indice brut 340, dans la proportion de 10,25/35^{ème}, auquel s’ajoute le cas échéant le supplément familial de traitement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour, 1 contre et 1 bulletin blanc, valide cette proposition.

Domaine de l’animation :**16-81 Participation des Thisiens aux activités proposées par la MJC Palente**

M. le maire expose au conseil municipal que depuis de nombreuses années, la Commune de Thise incite les jeunes Thisiens à participer aux activités proposées par la MJC Palente (hors CEJ -TAP et Périscolaire). Cette volonté se traduit par la prise en charge de 8 euros sur le montant de la cotisation de l’activité proposée.

Deux tarifs existent, l’un pour la ville de Besançon, l’autre, légèrement majoré, pour les communes extérieures.

La participation consentie par la commune permet donc d’aligner le tarif extérieur à celui de la ville centre.

Par ailleurs, la commune prend en charge la somme de 60 euros, pour les inscriptions des moins de 16 ans à l’école de musique.

Enfin, elle prend en charge les coûts liés à l’organisation d’ateliers art plastiques proposés régulièrement sur la commune.

Chaque année ces frais sont facturés à la commune par la MJC Palente. Toutefois, ces modalités ne sont réglées dans aucun document contractuel, puisque situées hors du champ du périscolaire, contrat enfance jeunesse et temps d’activités périscolaires. Il convient donc de régler cette situation par la passation d’une convention de partenariat, ce qui n’entraînera aucun frais financiers supplémentaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 21 voix pour et 1 contre, décide :

- De valider la proposition de convention de partenariat avec la MJC Palente ;
- D’autoriser le maire à signer le contrat et tout document afférent.

Domaine des finances :

16-82 Réfection des courts de tennis extérieurs – subvention conseil départemental

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'une subvention du conseil départemental concernant la réfection des deux courts de tennis extérieurs.

Mrs Hequette et Barthod, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et 2 contre décide de :

- réaliser et de financer ces travaux, pour un montant de 74 000 € HT.
- se prononcer favorablement sur le plan de financement suivant :

Conseil départemental (23 %)	17 020 €
Subvention FFT	3 000 €
Participation association AT2	10 000 €
Fonds libres	43 980 €

- solliciter l'aide financière du conseil départemental
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

16-83 Restauration des Hangars – subvention conseil départemental

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'une subvention du conseil départemental concernant la restauration des hangars de l'aérodrome.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour, 1 contre et un bulletin nul, décide de:

- réaliser et de financer ces travaux, pour un montant de 1 475 000 € HT.
- se prononcer favorablement sur le plan de financement suivant :

conseil départemental (20 %)	294 897 €
DRAC (50%)	702 244 €
CAGB	147 449 €
Fonds libres	330 410 €

- solliciter l'aide financière du conseil départemental
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

16-84 Mise en place d'un réseau de chaleur - subvention Conseil Départemental

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'une subvention du conseil départemental concernant du projet de rénovation énergétique de sept logements de la maison de l'Amitié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix contre, 5 pour et un bulletin blanc, refuse de :

- réaliser et de financer ces travaux, pour un montant de 539 000 € HT.
- se prononcer favorablement sur le plan de financement suivant :

FSIPL	138 120 €
conseil départemental	61 590 €
FEDER	134 000 €
TEPCV (sur plateforme bois stockage)	20 000 €
Fonds libres	185 290 €

- solliciter l'aide financière du conseil départemental
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

16-85 Mise en place d'un réseau de chaleur - Convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte

M. le maire expose au conseil municipal que Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Le projet de réseau de chaleur est éligible à ce programme, pour la partie concernant la construction de la plateforme de stockage et de séchage, à condition que soient employés des matériaux « bio-sourcés ».

L'aide mobilisable s'élève à 20 000 €, via la conclusion d'une « convention particulière d'appui financier » avec le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, 4 contre, 2 bulletins blancs et 1 nul, refuse de :

- valider la convention particulière d'appui financier ;
- autoriser le maire à signer la convention et tout document afférent.

16-86 Aménagement de logements communaux conventionnés APL et agréés : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de réhabilitation de sept logements de la maison de l'Amitié.

Pour cela, il informe de la possibilité de mobiliser la D.E.T.R (Dotation d'équipement des territoires ruraux) concernant les travaux d'aménagement de logements communaux conventionnés et agréés.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

- Le coût du projet est estimé à : 337 300 € HT (option niveau BBC incluse, de 20 720 €)
- Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR	101 190 €
conseil départemental	77 579 €
FEDER	24 500 € (3 500 € par logement)
Fonds CAGB « isolation et énergie »	66 571 €
Fonds libres	67 460 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 5 contre, 3 bulletins blancs et un nul, le conseil municipal décide de :

- s'engager à faire réaliser et à financer les travaux d'aménagement des logements de la maison Amitié d'un montant de 337 300 HT € ;
- se prononcer favorablement sur le plan de financement ci-dessus exposé ;
- solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

16-87 Rénovation énergétique des logements communaux – subvention Conseil Départemental

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité d'une subvention du conseil départemental concernant du projet de rénovation énergétique de sept logements de la maison de l'Amitié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 4 contre, 3 bulletins blancs et un nul, décide de :

- réaliser et de financer ces travaux, pour un montant de 337 500 € HT.
- se prononcer favorablement sur le plan de financement suivant :

DETR	101 190 €
conseil départemental	77 579 €
FEDER	24 500 € (3 500 € par logement)
Fonds CAGB « isolation et énergie »	66 571 €
Fonds libres	67 460 €

- solliciter l'aide financière du conseil départemental
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

16-88 Rénovation énergétique des logements communaux – subvention CAGB

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux liés à la rénovation énergétique des logements sont éligibles au fonds « isolation et énergie » porté par la CAGB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix, 2 contre et 2 bulletins blancs décide de :

- réaliser et de financer ces travaux, pour un montant de 337 300 € HT.
- se prononcer favorablement sur le plan de financement suivant :

DETR	101 190 €
conseil départemental	77 579 €
FEDER	24 500 € (3 500 € par logement)
Fonds CAGB « isolation et énergie »	66 571 €
Fonds libres	67 460 €

- solliciter l'aide financière de la CAGB
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

16-89 Rénovation énergétique des écoles - subvention CAGB

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux liés à la rénovation énergétique des écoles sont éligibles au fonds « isolation et énergie » porté par la CAGB. Ces travaux pourraient porter sur le changement des fenêtres côté nord des écoles, ainsi qu'une isolation renforcées des combles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et un bulletin blanc, décide de :

- réaliser et de financer ces travaux, pour un montant de 110 000 € HT.
- de se prononcer favorablement sur le plan de financement suivant :

conseil départemental	25 300 €
Fonds CAGB « isolation et énergie »	16 940 €
Fonds libres	67 760 €

- solliciter l'aide financière de la CAGB
- demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engager à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

16-90 Rénovation énergétique des écoles - subvention Conseil Départemental

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux liés à la rénovation énergétique des écoles sont éligibles aux subventions du conseil départemental. Ces travaux pourraient porter sur le changement des fenêtres côté nord des écoles, ainsi qu'une isolation renforcée des combles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et un bulletin blanc, décide :

- de réaliser et de financer ces travaux, pour un montant de 110 000 € HT.
- se prononce favorablement sur le plan de financement suivant :

conseil départemental	25 300 €
Fonds CAGB « isolation et énergie »	16 940 €
Fonds libres	67 760 €

- sollicite l'aide financière du conseil départemental
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

16-91 Location de salles – organisation de primaires politiques

M le Maire expose au conseil municipal que les communes peuvent facturer les partis politiques qui souhaitent organiser des élections primaires, dans le cas où des locaux sont sollicités afin d'y organiser les bureaux de vote.

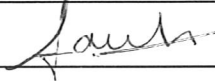
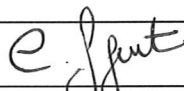
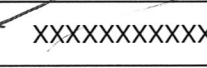
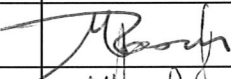
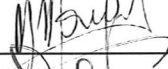
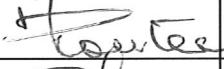
M. le Maire propose un prix de 60 € pour la location d'une salle communale à l'occasion de l'organisation de primaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

RÉCAPITULATIF

Liste des délibérations, numérotées dans l'ordre chronologique :

♦ Délibération	n°16-77	Marpa - attribution du marché de maîtrise d'œuvre 20 voix pour et 2 bulletins blancs
♦ Délibération	n°16-78	Acquisition de 2 logements dans une copropriété située au 24 rue de Besançon 11 voix pour, 10 contre et 1 bulletin blanc
♦ Délibération	n°16-79	Election d'un conseiller municipal délégué à l'ani- mation Unanimité
♦ Délibération	n°16-80	Projet Jeunesse – embauche liée à un accroisse- ment d'activité 20 voix pour, 1 contre et 1 bulletin blanc
♦ Délibération	n°16-81	Participation des Thisiens aux activités proposées par la MJC Palente 21 voix pour et 1 contre
♦ Délibération	n°16-82	Réfection des courts de tennis extérieurs – subven- tion conseil départemental 17 voix pour et 2 contre
♦ Délibération	n°16-83	Restauration des Hangars – subvention conseil dé- partemental 20 voix pour, 1 contre et un bulletin nul
♦ Délibération	n°16-84	Mise en place d'un réseau de chaleur - subvention Conseil Départemental 16 voix contre, 5 pour et un bulletin blanc
♦ Délibération	n°16-85	Mise en place d'un réseau de chaleur - Convention Territoire à énergie positive pour la croissance verte 15 voix contre, 4 pour, 2 bulletins blancs
♦ Délibération	n°16-86	Aménagement de logements communaux conven- tionnés APL et agréés : demande de subvention DETR 13 voix pour, 5 contre, 3 bulletins blancs et un nul
♦ Délibération	n°16-87	Rénovation énergétique des logements commu- naux – subvention Conseil Départemental 14 voix pour, 4 contre, 3 bulletins blancs
♦ Délibération	n°16-88	Rénovation énergétique des logements commu- naux – subvention CAGB 18 voix pour, 2 contre et 2 bulletins blancs
♦ Délibération	n°16-89	Rénovation énergétique des écoles - subvention CAGB à 21 voix pour et un bulletin blanc
♦ Délibération	n°16-90	Rénovation énergétique des écoles - subvention Conseil Départemental 21 voix pour et un bulletin blanc
♦ Délibération	n°16-91	Location de salles – organisation de primaires poli- tique Unanimité

Loïc ALLAIN		Bernard BARTHOD	
Brigitte BONET		Christian BLUTEAU	
Damien COUVAL		Marie-Claude GAUTHIER	
Cécile GIGNET		Jean-Claude GILLIARD	
Sophie HACQUARD-COLNOT		Thibaut HEQUETTE	
Sylvie JEANNERET		Alain LORIGUET	
Roger MASSON		Maria MORGADINHO	XXXXXXXXXXXXX
Martine MOUGNARD		Marie-Pierre PETITOT	
Fabienne PRUNIAUX		Jean-François SAUGET	XXXXXXXXXXXXX
Denis TROUTIER		Geneviève TRUCHETET	
Claude VALZER		Claude VERNEREY	
Nicolas VERNIER	XXXXXXXXXXXXX		